Modèle pour la présentation des pouvoirs en vue des sessions statutaires de la CGPM

|  |
| --- |
| «Sur instruction du [responsable de l'organisme national concerné], j'ai l'honneur de vous informer que [nom du membre de la CGPM] participera à la [...] session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et sera représenté(e) par la délégation suivante (ou par M./Mme ... si la délégation n'est constituée que d'une personne):  - M./Mme … (titre), chef de délégation;  - M./Mme … (titre), suppléant(s);  - M./Mme … (titre), expert(s);  - M./Mme … (titre), conseiller(s).  M./Mme ..., chef de la délégation ou, en son absence, le suppléant ou tout autre membre de la délégation qu'il aura désigné, est autorisé(e) à participer aux travaux de la session et à prendre, au nom du gouvernement (ou de l'autorité compétente, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique) de [nom du membre de la CGPM], toute mesure ou toute décision requise dans le cadre de la session.  Signature  [ministre ou autorité compétente]»  La lettre doit être signée, de préférence, par le ministre concerné, mais peut aussi l'être en son nom par une autre autorité compétente (la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche – DG MARE, par exemple).  Les pouvoirs doivent être adressés au Secrétaire exécutif de la CGPM. |